

BRUGUIERE Solange

[Retrait sans remplacement] Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 28 avril 2021, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

Le retrait de Maître Solange BRUGUIERE née DURAND, huissière de justice associée, membre de la société civile professionnelle « AMSELLEM David BRUGUIERE Solange KTORZA Gaël», titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de Roquevaire (Bouches-du-Rhône), a pris effet.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée: « AMSELLEM David KTORZA Gaël »

Associé (s) en exercice : David AMSELLEM, Gaël KTORZA

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)